

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	16 novembre 2023
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20231116DB05
Thématique :	Service d'aide et d'accompagnement à domicile		
Titre :	Approbation des conventions de mise à disposition de matériels pédagogiques, de salles et de repas pour l'année scolaire 2023 - 2024		



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 10 novembre 2023)**

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 10

Absents représentés : 2

Absents excusés : 5

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 16 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 10 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames Crouts de Paille Nina, Dedout Marie-Jeanne, Jaury Chamalvide Christine, Labeyrie Isabelle et Paucet Sylvie ;

Messieurs Arbeille Henri, Aschard Jean-Luc, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre et Lesouef Jean-Marc.

Absents représentés :

Madame Madame De Artèche Sylvie a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre, Monsieur Dalmay Yohann a donné pouvoir à Monsieur Dumas Jean-Louis.

Absents excusés :

Madame Libier Marie Thérèse ;

Messieurs Froustey Pierre, Darets Benoît, Daulouéde Jean-Claude et Prosper José.

OBJET : SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES, DE SALLES ET DE REPAS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, le CIAS MACS propose des formations PRAPS aux agents de terrain depuis 2022. Ces formations nécessitent des mises en situation, au sein de locaux équipés de matériels spécifiques. Le lycée professionnel rural privé de Saubrigues dispose de ces équipements et demeure favorable pour mettre à disposition du CIAS des salles et des matériels pédagogiques.

Pour faciliter le déroulement des journées de formation et éviter ainsi des déplacements inutiles, le lycée propose en outre d'accueillir les agents sociaux du CIAS dans son unité de restauration à l'occasion des repas.

Deux conventions sont proposées à la délibération du conseil d'administration du CIAS.

L'une pour la fin d'année 2023 pour un montant total de 1 046€, correspondant à deux sessions de formation PRAPSS.